

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 500

Artikel: Fiscalité : l'arbre et la forêt
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016489>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FISCALITÉ

L'arbre et la forêt

A plus d'un titre, le débat très mou engagé ces dernières semaines à propos de la votation du 20 mai sur les finances fédérales aura été faussé par des raccourcis commodes: il n'aura été pratiquement question que de TVA, alors que restait dans l'ombre l'organisation de la fiscalité dans son ensemble.

La mise au point d'une imposition directe pose des problèmes de fond qu'il sera vain de vouloir éluder. Et là, deux points de repères qui doivent permettre d'interpréter les résultats du week-end et de préparer une alternative aux propositions de la majorité bourgeoise. Sortons des grands principes!

1. S'il est question de justice sociale, admettons tout d'abord que ce n'est pas par nature que l'impôt direct est plus "juste". En fait, tout dépend des modalités d'application... ailleurs, par exemple, des hausses trop importantes révèlent des limites psychologiques de "tolérance" dans la population des contribuables;

témoin les réactions anti-fiscales qui se multiplient dans la plupart des pays industrialisés.

2. S'il est question de justice sociale, admettons ensuite qu'une imposition indirecte plus "juste" que celle qui sort des tiroirs de l'Administration est techniquement tout à fait possible.

En fin de compte, l'enjeu final c'est l'équilibre des mesures proposées. Ici la marque des partis bourgeois restés fermes sur leur position de défense des privilèges d'une minorité est nette:

Plutôt l'indifférence

Quel contraste entre la votation du premier tour, où le débat fut passionné, vif dans les partis, les associations professionnelles! Cette fois-ci, indifférence et résignation.

Un élément nouveau donne au Conseil fédéral une évidente sérénité: la reprise de l'inflation. Expliquons-nous! Les prix en hausse confèrent à l'impôt sur le chiffre

on sait que toutes les propositions socialistes ont été rejetées en dernier ressort, telle notamment l'introduction d'un impôt anticipé minime frappant les dépôts fiduciaires, telle l'adoption des mesures concrètes qui fasse de la lutte contre la fraude fiscale autre chose qu'un objectif platonique. Sans vouloir tirer des plans dans un avenir hypothétique, il faut d'ores et déjà noter que d'autres "équilibres" fiscaux sont envisageables: l'initiative lancée sur l'impôt sur la richesse n'a-t-elle pas rencontré une plus large adhésion populaire que le "paquet fiscal" de 1977?

d'affaires un meilleur rendement. Certes, ils entraîneront aussi des charges supplémentaires salariales pour la Confédération; mais dans un premier stade, elle encaisse — contrairement aux Cantons — immédiatement des recettes accrues.

1979 — quelques mesures de restrictions aidant, qu'on justifiera par le vote négatif du peuple — sera pour les comptes de la Confédération une année équilibrée. D'où cette sérénité officielle.

AUTONOMIE

Une leçon de plus pour les Jurassiens

Décidément, le Jura, Canton ou pas, n'en finit pas de recevoir des leçons. Et le moins qu'on puisse dire est que cela ne date pas d'hier: depuis les premiers soubresauts des premiers autonomistes, on aime à prendre, dans la Suisse entière, de grands airs de pédagogue outré lorsqu'il est question de Delémont, cours "ex cathedra" à propos du bon usage de la démocratie, petit traité des us et coutumes helvétiques à l'intention du citoyen-soldat réticent, et cela n'en finit pas. Kurt Furgler, devant le Conseil national, n'a rien fait d'autre en somme que de renouer avec cette tradition cris-

pante dans sa tirade inutile et blessante destinée à Jean-Claude Crevoisier, député fraîchement émoulu autant qu'autonomiste de Moutier.

Au compte des pertes et profits, après le renvoi "sine die" de la cérémonie du 11 mai dernier devant marquer en public "l'entrée en souveraineté" de la République et Canton du Jura, il est courant de mettre, de ce côté-ci de la Sarine au moins, l'accent sur la personnalité, certes envahissante et complexe, du chef du département fédéral de Justice et Police: comme si la clef de l'"affaire du 11 mai" résidait seulement dans les humeurs de Kurt Furgler.

Il est certain que, en mal de présidence de la Confédération et privé des Affaires étrangères, le conseiller fédéral démocrate-chrétien se mul-

tiplie sur tous les fronts, avec un bonheur dont le plus aimable qu'on puisse dire est qu'il est inégal: sans rappeler la mascarade de Cointin, voilà Kurt Furgler devant des officiers suisses alémaniques qui, après le refus populaire de la Police fédérale de sécurité, plaide sans sourciller pour une mouture revue et améliorée de cette même PFS; voilà Kurt Furgler suscitant bon gré mal gré le réveil de tous les censeurs de la Télévision suisse romande à propos de cette malheureuse interview d'un ministre iranien; voilà enfin Kurt Furgler agaçant le Rassemblement jurassien par Jean-Claude Crevoisier interposé. Question diplomatie, on n'est pas loin de la cote d'alerte!

Ces projecteurs braqués en permanence sur un seul homme, fût-il conseiller fédéral, laissent pourtant tout un climat dans l'ombre.